

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-6-15

Séance du vendredi 6 novembre 2009

C251 ET C751 GERPLAN : ETUDE ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- ❖ à l'association foncière de Steinbach pour la réhabilitation d'un muret de pierres sèches pour un montant de 920 € (montant éligible de 3.063 €, taux d'intervention de 40% plafonné à 92 €/m²), les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74/C251,
- ❖ à la commune de Wasserbourg pour l'aménagement de son entrée d'agglomération pour un montant de 2.005,20 € (montant éligible de 5.013 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ à la communauté de communes de la Porte d'Alsace pour la valorisation des arbres remarquables de son territoire pour un montant de 2.475,50 € (montant éligible de 4.951 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/738/C751.

Décide de lever la déchéance quadriennale qui touche à ce jour la subvention accordée à la communauté de communes de la Porte du Sundgau pour son étude GERPLAN (opération GPL03517) et de régler le solde correspondant pour un montant de 9.488,18 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions